

## Particuliers

### Déclaration 2025 des comptes ouverts, utilisés ou clos à l'étranger (Formulaire 11916)

[Accéder au Formulaire – Cerfa 11916](#)

Uniquement disponible en français.

Les particuliers, les associations et les sociétés n'ayant pas la forme commerciale doivent déclarer les références des comptes ouverts, utilisés ou clos à l'étranger au cours de l'année pour laquelle les revenus sont déclarés.

Vous devez notamment déclarés les comptes et placements suivants :

- Comptes bancaires
- Comptes d'actifs numériques
- Contrats de capitalisation
- Contrats d'assurance-vie.

La déclaration doit être faite en même temps que la déclaration de revenus ou de résultats.

Une déclaration doit être souscrite pour chacun des comptes, contrats et placements concernés.

Avec notice.



**MAIRIE DE SOLENZARA**

Piazza di a Meria  
20145 - SOLENZARA

Lun - Ven : 8h > 12h 14h > 17h

[04 95 57 40 05](tel:0495574005)